

Compte -rendu de la réunion de conseil du jeudi 31 janvier 2019

Présents : Mme Josette DUVAUCHELLE, MM Frédéric BÉRULLIER, Daniel FLAMENT, Bruno PRONNIER, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absente excusée : Mme Chrystèle CATEL

Absents: MM.Sébastien BOUFFLERS, Jérémy DEVOS, Gabriel LEFÈVRE, Bruno ROLLERO, Gaëtan TÉTAZ.

Présidence de M. VAN DE VELDE, maire, assisté de J. DUVAUCHELLE, F. BÉRULLIER et D. FLAMENT adjoints.

Secrétaire de séance: Mme Josette DUVAUCHELLE.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu du 8 novembre 2018:**

Aucune remarque .Compte-rendu adopté à l'unanimité.

❖ **Travaux voirie place publique et route de Castel :**

M. le Maire présente les devis réalisés par la société ÉVIA maître d'œuvre dans le cadre du groupement de commandes de la CCALN ; l'entreprise qui réalisera les travaux sera la STAG.

Travaux	HT	TVA	TTC
Travaux place publique : trottoir et place de parking PMR	7 500,50 €	1 500,10 €	9 000,60 €
Études /exécutions ÉVIA	315,02 €	63,00 €	378,02 €,
Travaux route de Castel : trottoir en enrobé et bordurage	8 063,50 €	1 612,70 €	9 676,20 €
Études / exécutions ÉVIA	338,67 €	67,73 €	406,40 €
TOTAL			19 461,22 €

Compte tenu du solde de la subvention du Conseil Départemental 4 123,00 € et du FCTVA 3 192,42 €, le reste à la charge de la commune est de 12 145,80 €.

Après avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, approuve les devis présentés, autorise le Maire à demander la subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1 000 habitants, à signer tous les documents s'y référant et à inscrire les crédits au budget 2019.

❖ **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget :**

M. le Maire explique que l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents ou remboursement de la dette.

Le montant total des crédits d'investissement au budget 2018 s'élève à 65 764 €.

Conformément à l'article L.1612.1 il est proposé d'ouvrir les crédits suivants 16 441 € soit 25% de 65 764 €:

M. le Maire propose d'ouvrir 11 000 € au compte 2128 chapitre 21 qui seront repris au budget primitif 2019

Il demande au conseil Municipal l'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 et ce avant le vote du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ **Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier à compter du 1^{er} janvier 2018 :**

M. le Maire ayant demandé le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter de l'exercice 2018 propose d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à M. Fabrice VIGNE, receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'indemnité du receveur municipal au taux de 100 % à compter de l'exercice 2018.

❖ ***Convention descendante de mise à disposition de personnel par la CCALN (pour garderie, surveillance cantine et ménage)***

Le conseil communautaire a adopté la convention descendante de mise à disposition de personnel par la CCALN (pour garderie, surveillance cantine et ménage) le 20 décembre 2018. Monsieur le Maire présente la convention qui permet la mise à disposition de la commune de Morisel de 2 agents pour assurer les fonctions hors temps scolaire (garderie, surveillance cantine, ménage). Cette convention a une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Elle est susceptible d'être renouvelée. La commune recevra une facture trimestrielle. Le montant à payer sera basé sur un coût moyen horaire calculé au terme du premier trimestre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise M. le Maire à signer la convention.

❖ ***Renouvellement adhésion au groupement de commandes pour la restauration scolaire ;***

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CCALN a décidé de relancer le groupement de commandes portant sur le marché de restauration collective scolaire et ALSH à compter du 1^{er} septembre 2019. La commune est sollicitée pour renouveler son adhésion au groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes, de désigner la CCALN comme coordonnateur du groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tous les documents nécessaires.

❖ ***Demande de subvention pour séjour scolaire***

Refus unanime du Conseil de participer financièrement à ce séjour.

❖ ***Questions diverses :***

- Chemin de remembrement : remise en état au moins 6 000 € à revoir au moment des travaux.
- Cité aire de jeux en attente.
- Rue de la Mare en attente de la décision de la CCALN.
- Éclairage public en attente de la réponse de la FDE.
- Cynergie en attente du devis de boucle magnétique et sonnette PMR.
- Début des travaux de la STAG chemin du Bosquet en mars.
- Dates à retenir samedi 23 mars Morisel Propre.
 - Dimanche 21 avril chasse aux œufs.
 - Dimanche 26 mai élections européennes.

séance levée à 21h22

La secrétaire

Le Maire